

DG/2006/097
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours
de
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à l'occasion de la première session de l'Assemblée générale
des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde
du patrimoine culturel immatériel

UNESCO, le 27 juin 2006

Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ministres,
Madame la Première Dame d'Azerbaïdjan,
Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un très grand plaisir pour moi d'ouvrir aujourd'hui la première session de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, aux côtés d'illustres invités qui ont tenu à marquer cet événement par leur présence. Outre les 45 Etats Parties qui ont déposé leur instrument de ratification auprès de l'UNESCO trois mois ou plus avant l'ouverture de cette réunion, nous avons le plaisir de compter avec la participation de nombreux Etats membres observateurs, dont certains sont devenus entre temps ou deviendront très prochainement parties à cette convention, ainsi que d'organisations non gouvernementales qui ont joué un rôle très actif dans le programme de Proclamation des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité.

Monsieur Javier Perez de Cuellar, ancien Secrétaire général des Nations Unies, nous fait l'honneur d'être parmi nous. Le rapport mondial de la Commission mondiale de la culture et du développement, préparé sous sa présidence, a contribué substantiellement aux nouvelles façons de penser la culture et le développement, le dialogue culturel et la diversité culturelle. Il a forgé une nouvelle éthique de responsabilité vis-à-vis du patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel. Son intervention remarquable lors de la Table ronde des Ministres de la culture d'Istanbul sur le thème « Le patrimoine immatériel : miroir de la diversité culturelle » en septembre 2002 a véritablement constitué le coup d'envoi d'une réelle prise de conscience de la valeur de ce patrimoine au plus haut niveau. Je le remercie d'avoir bien voulu être parmi nous aujourd'hui en cet autre moment fortement symbolique.

Il me faut également saluer, et remercier chaleureusement, S. Exc. Monsieur Mohamed Bedjaoui, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, qui a œuvré inlassablement, pendant plus de trois ans, à l'élaboration de cette Convention, en guidant d'une vision éclairée, et d'une main ferme dans un gant de velours, toutes les réunions préparatoires et intergouvernementales qui ont abouti à la naissance de cette Convention, réunions qu'il a eu l'extrême amabilité de bien vouloir présider de bout en bout.

M. le Ministre de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie du Japon, M. Kosaka, mérite également toute notre gratitude. Le Japon a en effet compris très tôt l'enjeu que constituait le patrimoine immatériel

pour la communauté internationale, et a fait montre d'une immense générosité en soutenant tout le processus d'élaboration, et une grande partie des plans de sauvegarde déjà mis en place dans le cadre de la Proclamation des chefs d'œuvres. Je tiens à lui réitérer tous nos remerciements.

Un grand nombre d'ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO soutiennent également cet engagement. Je suis donc très honoré de pouvoir compter à nos côtés Madame Mehriban Aliyeva, Première Dame d'Azerbaïdjan et Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO pour les traditions orales et musicales, qui démontre une implication remarquable dans leur promotion, non seulement dans son propre pays, mais dans le monde entier.

Je tiens aussi à saluer Monsieur Kedebe Kassa, représentant de Monsieur Alpha Oumar Konare, Président de la Commission de l'Union africaine, qui montre combien l'Afrique attache d'importance à cette Convention majeure pour le continent, qui permettra sans nul doute de rééquilibrer, grâce à la richesse considérable de l'Afrique en matière de patrimoine immatériel, la nette sous-représentation du continent pour ce qui est du patrimoine matériel.

Je souhaite enfin saluer la participation des présidents de nos deux organes directeurs, Monsieur Musa Bin Jaafar Bin Hassan, Président de la Conférence générale, et M. Zhang Xincheng, Président du Conseil exécutif de l'UNESCO, qui démontrent par leur présence l'importance qu'ils accordent à cette Convention, et dont ils se sont fait les avocats inlassables.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous pouvons tous nous réjouir du chemin parcouru en si peu de temps, et de l'entrée en vigueur si rapide de cette Convention.

Le patrimoine immatériel, de par sa nature même et la fragilité inhérente à son mode de transmission, nécessitait une protection renforcée. Cette Convention comble donc un grand vide auquel il était urgent de remédier. Elle propose des mesures très concrètes afin de préserver les nombreuses facettes de ce patrimoine, miroir de la diversité culturelle.

Les expériences acquises grâce au programme de Proclamation des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ont été cruciales pour l'élaboration d'une Convention adaptées aux réels besoins et à la nature spécifique de ce patrimoine. Trois années de réunions et de réflexions intenses, inspirées par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, adoptée en 2001, ont été nécessaires à son élaboration.

A ce jour, 52 pays ont ratifié la Convention, ce qui représente un record trente mois seulement après son adoption. Ainsi, outre les 45 Etats Parties présents aujourd'hui, 7 pays ont fait parvenir leur instrument de ratification à l'UNESCO depuis le 27 mars : l'Albanie, Madagascar, la Zambie, l'Arménie, le Zimbabwe, le Cambodge et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ces Etats seront considérés comme Etats Parties trois mois après la date de dépôt de leur instrument auprès de l'UNESCO. De nombreux autres pays m'ont par ailleurs informé de leur ratification imminente.

Les Etats Parties qui se réunissent aujourd'hui, et ceux qui le deviendront dans quelques semaines, ont de grandes responsabilités dans sa mise en œuvre, qui constitueront autant d'incitations, pour d'autres Etats, à la ratifier également. C'est pourquoi je souhaite, compte tenu de l'importance de cette étape, qu'un débat élargi puisse se tenir, y compris auprès des observateurs, afin que le cadre de mise en œuvre soit établi sur une base de consultation aussi large que possible, permettant à tous les parties concernées d'y adhérer pleinement.

L'agenda de cette réunion est donc aussi chargé qu'important. Conformément aux dispositions de la Convention, vous aurez à adopter votre règlement intérieur, à déterminer le taux des contributions à verser au Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ou encore à statuer sur la distribution des sièges dans le Comité intergouvernemental. Il vous appartient d'examiner les textes qui vous sont soumis par le Secrétariat, de les discuter et de les amender comme vous le jugerez bon.

Une des tâches importantes de cette Assemblée consiste en l'élection des Etats membres du Comité intergouvernemental. Le Comité dans sa première composition aura une importance toute particulière, puisqu'il sera chargé d'élaborer un premier ensemble de directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention, directives qui devront être soumises à la prochaine Assemblée. Les membres du premier Comité auront donc la responsabilité de déterminer provisoirement mais de manière décisive l'orientation de la Convention. De plus, le Comité conseillera l'Assemblée générale sur l'utilisation du Fonds.

Dix-huit sièges sont à pourvoir lors de cette session. Mais, comme vous le savez, la Convention prévoit que ce nombre sera porté à 24 dès lors que la Convention comptera 50 Etats Parties. Ce sera chose faite bientôt, puisque 52 Etats l'ont ratifiée à ce jour. Aussi sera-t-il souhaitable d'organiser une Assemblée générale extraordinaire à l'automne afin d'élire 6 nouveaux membres du Comité, permettant à celui-ci de tenir sa première réunion avec son plein effectif.

A un moment aussi historique qu'aujourd'hui aussi bien pour l'UNESCO que pour l'ensemble de la communauté internationale, je terminerai en formant le vœu que de nombreux autres Etats ratifient cette Convention si prometteuse, afin que dans le monde entier, le patrimoine immatériel, manifestation sans doute la plus fascinante du génie créateur de l'humanité, puisse être préservé de manière efficace et responsable pour les générations futures.

« La diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant », affirme la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. « Chaque création puise aux racines des traditions culturelles » [...] « C'est pourquoi le patrimoine, sous toutes ses formes, doit être préservé, mis en valeur et transmis aux générations futures ». Je me réjouis qu'aujourd'hui, de si nombreux Etats membres de l'UNESCO aient donné une démonstration concrète de leur attachement à cette injonction.

Je vous remercie.